

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 12 mars 2014 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier

Présences des 40 communes représentées, à savoir :

La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Les Breuleux, Bure, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Clos du Doubs, Corban, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courtételle, Dampfreux, Delémont, Develier, Les Enfers, Fahy, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Soyhières, Val-Terbi, Vendlincourt

Invités :

- M. Michel Thentz, Ministre
- M. Charles Juillard, Ministre
- M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes
- M. Damien Rérat, Commandant Police cantonale
- Mme Marie-Jane Intenza, Juriste Police cantonale
- M. José Caperos, Chimiste cantonal, SCAV
- M. Gabriel Montavon, Collaborateur, SCAV
- M. Philippe Burket
- Mme V. Metafuni, Féd. jurassienne des ass. de districts des fonctionnaires et employés communaux
- Mme et M. les représentants de la presse de RFJ et du QJ

Sabine Lachat, secrétaire

Excuses et absences des 17 communes, à savoir :

Alle, Le Bémont, Boécourt, Bourrignon, Coeuve, Cornol, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Ederswiler, Fontenais, Movelier, Muriaux, St-Brais, Saulcy, Soubey, Vellerat

Ordre du Jour

1. Procès-verbal du 22 janvier 2014
2. Stratégie en matière de contrôle de l'eau potable (SCAV) José Caperos, Chimiste cantonal
3. Nouvelle loi sur la police Charles Juillard, ministre
 - Prise de position Damien Rérat, Cdt Police
4. Commission de la protection civile jurassienne
 - Désignation de trois représentants AJC (1 par district)
5. Finances de l'AJC - Comptes 2013
6. Rapport des vérificateurs des comptes 2013
7. Budget 2014
8. Divers.

M. le Président, Joël Vallat, ouvre la séance en saluant M. le Ministre Michel Thentz, les représentants des communes ainsi que les invités et en excusant l'absence de M. Raphaël Schneider.

Il est rappelé qu'en cas de vote, chaque commune représentée a droit à une voix. Les bulletins de vote sont mis en circulation. L'ordre du jour étant chargé, il est abordé directement avec la désignation de deux scrutateurs, à savoir MM. Jacques Bassang et Louis-Joseph Fleury.

1. Procès-verbal du 22 janvier 2014

La secrétaire informe que deux erreurs lui ont été communiquées, une dans le tableau du COPIL Déchèteries régionales, au sujet des communes du district de Delémont et une au point 7 dans le décompte des voix. Les corrections seront apportées; le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteure.

2. Stratégie en matière de contrôle de l'eau potable (SCAV)

M. José Caperos, Chimiste cantonal, présente le SCAV, ses domaines d'activités et ses missions, notamment l'organisation de l'alimentation en eau potable. Le rôle de la Confédération dans l'organisation de l'alimentation en eau potable est avant tout d'ordre juridique. L'élaboration des bases légales concernant la préservation des ressources servant à l'alimentation en eau potable et les mesures visant à assurer l'approvisionnement économique du pays sont de sa responsabilité.

Le canton exerce la haute surveillance sur l'approvisionnement en eau potable. Il est responsable de l'application des directives fédérales concernant la protection des eaux, la santé publique et l'alimentation en temps de crise.

L'objectif raisonnable pour un taux de fuite est de 15 %, représentant la moyenne suisse. Dans le Canton du Jura, le taux de fuite atteint 40 %.

La fréquence des contrôles pour les systèmes d'approvisionnement en eau est basée sur les risques. On mise sur une uniformisation des inspections dans l'ensemble de la Suisse. Le SCAV a demandé aux communes de former les collaborateurs dans le but d'assurer la compétitivité et l'efficacité du distributeur de l'eau potable.

Ouverture de la discussion

Joël Vallat, Président, Saignelégier trouve inquiétant les fuites estimées à 40 % pour le canton. Les communes ont-elles connaissance des pertes sur leur réseau ? / JC : Nous avons des données pour certaines communes. Chaque commune devrait être capable de déterminer ses pertes. Certaines communes sont à 15 % et d'autres à 60 %.

Raymond Jecker, Lajoux : Pour la commune de Lajoux, le taux de fuite se situe entre 7 et 8 % mais ça a un effet pervers car le prix de l'eau a dû être augmenté / JC : Il faut savoir que le traitement de l'eau est onéreux, notamment le traitement par ultra-violet qu'implique une clarification au préalable; Si l'on traite deux fois moins on diminue le prix du traitement.

Catherine Corbat, Vendlincourt : Le laboratoire cantonal effectue le contrôle et le supra contrôle, n'y a-t-il pas redondance, d'autant plus que les analyses sont effectuées par les laboratoires ? JC : Le distributeur d'eau doit veiller à la qualité de l'eau, les communes ont avantage avoir du personnel formé afin de n'effectuer que les contrôles nécessaires et détecter rapidement les problèmes. Le SCAV fait la surveillance de l'autocontrôle que dans certains cas.

Anne-Marie Balmer, Les Enfers : Par ces supra contrôles, on a le sentiment de mettre le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes sous tutelle. / JC : C'est une obligation légale pour le SCAV.

Pierre Morel, Soyhières : Les analyses sont-elles effectuées dans les fermes qui s'alimentent en eau par leur propre source ? / JC : Les propriétaires doivent s'annoncer à l'Office de l'Environnement. S'il y a des locataires, les distributeurs d'eau doivent être soumis aux mêmes contrôles.

Philippe Burket, Clos du Doubs : Est-ce que les fontainiers actuels doivent suivre une formation particulière ? / JC : La formation de fontainier s'étale sur 6 semaines à l'extérieur. Les fontainiers formés ont la possibilité de former leurs collègues. A long terme, c'est dans l'intérêt de la commune, distributeur d'eau, d'être pourvue d'un fontainier formé; les coûts de la production d'eau potable et de sa distribution pourront être moindres.

3. Consultation publique : Loi sur la police - présentation

M. le Ministre Charles Juillard, M. le Commandant Damien Rérat et Mme Marie-Jane Intenza présentent le projet de loi et commentent la présentation ci-jointe.

M. le Ministre Charles Juillard : Le délai de consultation est fixé au 21 mars prochain. Depuis l'entrée en souveraineté du Canton en 1979, la loi sur la police n'a jamais été revue, un toilettage complet était nécessaire. Le projet de loi inclut également la lutte contre la cybercriminalité, la lutte préventive, de même que la vidéosurveillance.

Uniformiser les patrouilles de police sur l'ensemble du territoire jurassien fait partie du concept. A une époque, afin de ne pas prêter les Franches-Montagnes, on avait tenté d'y déployer la même proportion de patrouilles qu'ailleurs mais cela avait suscité des réactions de la part des élus.

Ouverture de la discussion

Renaud Baume, Les Breuleux : La remarque de M. le Ministre Charles Juillard a été moyennement appréciée par les élus. Les citoyens des Franches-Montagne souhaitent une police de proximité mais pas des agents verbalisant systématiquement. / DR : On a constaté que les Franches-Montagnes étaient sous-dotées par rapport aux deux autres districts. Par le nouveau projet de loi, il est prévu d'augmenter la présence policière mais pas autant qu'à l'époque citée en référence. / ChJ : Le but est de trouver des solutions afin de dégager des synergies. Avec une fusion avec la police de Neuchâtel, on aurait pu développer des synergies, le but étant d'être plus présent dans le terrain.

Michel Choffat, Basse-Allaine : C'est dommage qu'il n'y ait pas plus de synergies entre les polices cantonales et communales actuellement : ChJ : Les collaborations existent mais on n'a pas accordé suffisamment de compétences judiciaires aux polices locales; le Ministère public aurait pu les leur accorder mais actuellement, on ne peut plus poursuivre ainsi. A Delémont, 12 agents sont brevetés et 8 à Porrentruy.

Pierre-Arnauld Fueg, Porrentruy : Le projet de la police unique aura des coûts résiduels considérables pour les communes. / ChJ : La moitié du travail effectué par les polices municipales ne sont pas des tâches à proprement dites de police. Avec une police unique, on rapatrie les agents brevetés au Canton et on modifie le statut des autres agents. Il n'est pas nécessaire d'avoir un statut de policier pour effectuer certaines tâches. C'est un gain pour les communes. / DR : Avec la variante Police unique, les Communes de Porrentruy et Delémont économiseront respectivement Frs 240'000.- et Frs 480'000.- et pour le Canton de Frs 1'100'000.- avec la variante Polices communales en mode synergies, il n'y a pas d'incidences financières, ni d'économies pour le Canton.

Pierre Kohler, Delémont : Avec la variante Police unique, les communes devraient payer des prestations dans les communes où elle intervient. Ce que l'on souhaite, c'est une police de proximité. La tâche du policier devrait être avant tout d'intérêt public et le principe de droit de la proportionnalité appliqué. P. Kohler n'est pas favorable à une fusion de police car les communes demandant l'intervention de la police devront passer à la caisse. / ChJ : Pour une intervention de la police dans la commune X, ce ne sera pas facturé à la commune. Sont facturés les contrats de prestations conclus entre les communes et le Canton. Les coûts des interventions ne seront pas imputés aux communes où se sont déroulés les faits. La commune de Courrendlin a confié des tâches à la police cantonale, ça passe par un contrat de prestations qui est facturé à la commune de Courrendlin. Le contrat de prestation peut se baser sur X heures de surveillances hebdomadaires. Le canton sera découpé en secteurs avec un chef de groupe qui sera l'interlocuteur du maire du secteur.

Pierre-Arnauld Fueg, Porrentruy : La Ville de Porrentruy tient à son autonomie communale. Avec les 2 variantes, on aura indubitablement une perte d'autonomie. On devra faire plus avec moins de moyens. ChJ : On ne peut pas maintenir la loi actuelle. Les nouveaux moyens utilisés tels que l'investigation secrète, les moyens de surveillance vidéo doivent être légiférés. On propose deux variantes avec l'avantage pour la police unique de coûter moins cher.

Louis-Joseph Fleury, Courchapoix : Quelles économies peut-on espérer dégager avec les tâches administratives ? / ChJ. : Le coût d'un agent administratif est de Frs 100'000.- annuel, celui d'un policier est de Frs 160'000.- annuel, raison pour laquelle, les tâches administratives ne doivent plus être effectuées par un policier.

Les invités quittent la salle

Pierre Kohler, Delémont : salue la volonté du Gouvernement d'avoir mené cette réflexion, le Conseil communal n'est pas favorable à la variante Police unique mais opte pour la variante Police synergies.

Pierre Morel, Soyhières : On peut soutenir le projet car pour les petites communes, ça ne va rien changer mais plutôt faciliter les relations.

Gérard Métille, Courrendlin : La commune en engageant un agent administratif au lieu d'un agent de police fait des économies. En passant un contrat de prestations pour quelques heures de rondes hebdomadaires, ça rassure la population.

Gérard Meyer, Courchavon : Face aux réactions indécises de maires, il préconise de se positionner avec une réserve pour la Police synergies pour les communes de Porrentruy et Delémont.

Pierre-Arnauld Fueg, Porrentruy : Par ce projet de loi, toutes les communes seront concernées au travers des charges liées et seront pénalisées financièrement.

Michel Thentz, ministre : recommande vivement à l'assemblée de prendre position en rappelant que l'AJC est la plate-forme d'échanges avec le Gouvernement. Ce serait un signe négatif de la part de l'AJC de ne pas opter pour l'une ou l'autre variante. Le Gouvernement a approuvé ce projet de loi.

Jean-Bernard Vallat Haute-Sorne : Les communes de Delémont et Porrentruy ayant une police locale ne partagent pas les mêmes visions que les autres communes. Auparavant la commune de Bassecourt était dotée de 2 agents, ensuite d'un n'effectuant que des tâches administratives. Cela fait 14 mois que la commune de Haute-Sorne collabore avec la police cantonale à l'entière satisfaction des citoyens.

Jean-Louis Chételat : Si les communes n'établissent pas de contrats de prestations, il n'y a pas de coûts pour la commune; ce projet est cohérent.

L'assemblée soutient le projet de loi.

A la question, êtes-vous favorables à la variante Police unique ?

4 oui 25 non 9 abstentions

Selon la demande du Commandant de la Police, M. Damien Rérat, la présentation sera annexée au procès-verbal mais ne figurera pas sur le site internet.

4. Commission de la protection civile jurassienne

- Désignation de trois représentants AJC (1 par district)

M. Michel Baconat est d'accord de représenter le district de Porrentruy. Les deux autres associations de district désigneront leur représentant.

5. Finances de l'AJC

Mme Sabine Lachat, ayant envoyé les documents avant l'assemblée, il est proposé de ne pas passer ne pas détailler tous les comptes. Le total du bilan au 31 décembre 2013 s'élève à Frs 991'645.18 à l'actif et au passif.

Le compte d'exploitation présente des produits pour Frs 72'272.- et des charges pour Frs 55'210.15, d'où un excédent de produits de Frs 17'061.85.

Question : La cotisation de l'ASPAN n'apparaît pas dans le compte d'exploitation, l'AJC cotise-t-elle toujours ? / SL : Oui, la cotisation pour toutes les communes jurassiennes s'élève à Frs 7'759.60, lors de la constitution de l'AJC, une réserve avait été formée.

6. Rapport des vérificateurs des comptes 2013

M. Philippe Burket, Clos du Doubs, vérificateur donne lecture du rapport. Le total du bilan au 31 décembre 2013 s'élève à Frs 991'645.18 à l'actif et au passif. Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de Frs 17'061.85.

Il propose à l'Assemblée d'accepter le compte d'exploitation et le bilan portant sur l'exercice 2013; ils sont approuvés à une majorité évidente sans opposition; décharge est donnée à la caissière.

7. Budget 2014

Le budget mise sur des rentrées de l'ordre de Frs 72'500.- et des charges de l'ordre de Frs 72'072.-, la principale dépense étant les Frs 25'000.- pour le processus de la répartition des tâches et des charges. Il boucle avec un bénéfice de Frs 428.-.

Une question est posée sur l'évolution du salaire de l'employée. / SL : Il n'y a pas eu d'augmentation accordée mais en 2013, un montant de Frs 6'000.- a été imputé au poste Traitement de personnel pour le poste COPIL Déchèteries régionales.

Au vote, le budget est accepté à une majorité évidente sans opposition.

8. Divers

Jean-Louis Chételat, Courtételle, demande si l'AJC effectuera une présentation concernant la consultation sur les arrondissements scolaires / SL : La législature précédente, le Comité AJC avait décidé de plus présenter de sujets ayant déjà fait l'objet d'une présentation dans un district, ce qui a été le cas pour cette consultation. / JV : L'AJC ne prendra pas position du fait de la disparité entre chaque région.

Jean-Louis Chételat, Courtételle : Avec le projet d'adaptation de la LCAT, les cantons doivent adapter leur législation en fonction du cadre défini pour les zones à bâtir. Une commune sans PAL implique un blocage de tout projet sur une longue durée.

M. le Ministre Michel Thentz informe que le prochain rapport des finances communales est en cours d'élaboration, de même qu'une information sur l'avancement des travaux du groupe de travail planchant sur la répartition des tâches et charges Etat-Communes est prévue pour le début de l'été 2014.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Joël Vallat, lève la séance à 22 h. 00.

Saignelégier, le 11 avril 2014

La secrétaire



Annexes : - Loi sur la police
- Stratégie en matière d'eau potable (SCAV)

sur le site internet www.jura.ch